



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COSLÉDAÀ-LUBE-BOAST

Séance du 3 juin 2025

Le trois juin deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente le Conseil Municipal de la Commune de Coslédaà-Lube-Boast, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sur la convocation de Monsieur Pascal BOURGUINAT, Maire, affichée (le site internet étant en maintenance) le 26 mai 2025 et transmise par voie électronique le 26 mai 2025, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Pascal BOURGUINAT, Raphaël LAUBUCHOUA, Pascale LACOSTE, Julie DUBOURDIEU, Patrick JOUANNET, François MILET, Joël OFFICIALDEGUY, Nicolas POUTOU

Excusé(s) : Valérie DA SILVA,

Pouvoirs :

Secrétaire de Séance : François MILET

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Démission 1^{er} adjoint – Suppression ou maintien du poste d'adjoint vacant
- Adhésion de la Commune de Monassut-Audiracq au SIVU Voirie du canton de Lembeye
- Travaux d'extension de la Maison Pour Tous – Avenants – N°1/ Lots n°3 Charpente Couverture et n°5 Zinguerie et N°1 / Lot n°9 Plomberie Sanitaire ECS
- Mise à disposition de la Maison Pour Tous – Modification de la convention
- Questions diverses

0 – Approbation du procès verbal du précédent conseil

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès verbal de la réunion du 1^{er} avril 2025.

1 – Délibérations

Délibération 2025-13 : Démission 1^{er} adjoint – Suppression ou maintien du poste d'adjoint vacant

Monsieur le Maire expose que Monsieur Raphaël LAUBUCHOUA, 1^{er} adjoint, a donné sa démission de cette fonction. Il précise que cette démission est effective puisqu'elle a été acceptée par le Préfet le 22 mai 2025.

Il rappelle que par délibération en date du 25 mai 2020, le Conseil Municipal a décidé de fixer à 2 le nombre d'adjoints de la Commune, et qu'il lui appartient désormais de remplacer ou de supprimer le poste d'adjoint vacant.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration, de procéder au remplacement du poste d'adjoint vacant,

DÉCIDE que le poste d'adjoint vacant est maintenu.

PRÉCISE que le nouvel adjoint occupera le même rang que l'adjoint démissionnaire.

PROCÈDE à l'élection du 1^{er} adjoint au Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Sont candidats : Julie DUBOURDIEU

Nombre de votants : 8

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 8

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 8

Majorité absolue : 6

Ont obtenu : Julie DUBOURDIEU a obtenu 8 voix

Mme Julie DUBOURDIEU est désignée en qualité de 1^{ère} adjointe au Maire.

L'intéressée a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Membres en exercice : 9

Membres présents : 8 Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Transmission en préfecture : 10 juin 2025

Publication : 3 juillet 2025

Délibération 2025-14 : Adhésion de la Commune de Monassut-Audiracq au SIVU Voirie du canton de Lembeye

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L 5211-18,

Vu la délibération de la commune de Monassut-Audiracq portant demande d'adhésion de ladite commune au SIVU Voirie du Canton de Lembeye,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 28 mars 2025 portant acceptation de la demande d'adhésion de la commune de Monassut-Audiracq au SIVU Voirie du Canton de Lembeye,

Monsieur le Maire explique qu'en application du CGCT, il convient que les conseils municipaux des communes adhérentes au SIVU Voirie du Canton de Lembeye se prononcent sur la demande d'adhésion portée par la commune de Monassut-Audiracq.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de statuer sur la demande d'adhésion de la commune de Monassut-Audiracq.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ACCEPTE L'adhésion de la commune de Monassut-Audiracq au SIVU Voirie du Canton de Lembeye.

Membres en exercice : 9

Membres présents : 8 Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Transmission en préfecture : 12 juin 2025

Publication : 3 juillet 2025

Délibération 2025-15 : Travaux d'extension de la Maison Pour Tous – Avenants – N°1/ Lots n°3 Charpente Couverture et n°5 Zinguerie et N°1 / Lot n°9 Plomberie Sanitaire ECS

Dans le cadre des travaux d'extension de la Maison Pour Tous, Monsieur le Maire explique que des modifications sont à apporter sur les travaux prévus pour les lots n°3 – Charpente – Couverture, n°5 Zinguerie et n°9 Plomberie Sanitaire ECS. Il présente l'avenant à conclure avec les entreprises concernées.

LOT	Entreprise	Montant de l'avenant (en euros H.T.incluant les variantes retenues le cas échéant)
LOT N.3 Charpente - Couverture	SARL Versailles Construction	2 809.24
Montant total du marché pour ce lot		19 148.89
LOT N.5 Zinguerie	SARL Versailles Construction	1 100.00
Montant total du marché pour ce lot		4 199.15
LOT N.9 Plomberie Sanitaire ECS	SARL ACCS	1 430.00
Montant total du marché pour ce lot		7 600.00
<u>Montant total du marché:</u>		112 451.18

Il invite l'Assemblée à se prononcer sur la suite à donner et dépose sur le bureau les avenants.

L'Assemblée, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer les avenants à intervenir avec la société SARL Versailles Construction pour les lot n°3 Charpente-Couverture et n°5 Zinguerie mais ne valide pas le devis de la SARL ACCS pour le Lot n°9 Plomberie Sanitaire ECS conformément à ce qui a été présenté.

PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

Membres en exercice : 9

Membres présents : 8 Votants : 8 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 1

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Transmission en préfecture : 12 juin 2025

Publication : 3 juillet 2025

Délibération 2025-16 : Mise à disposition de la Maison Pour Tous – Modification de la convention

Monsieur le Maire rappelle que les délibérations n°2021-26 et 2023-34 et 2025-12 fixent les conditions de mise à disposition de la Maison Pour Tous.

Il propose de modifier l'article 4 de la convention de mise à disposition dans sa partie relative aux tarifs appliqués pour le ménage réalisé par l'entreprise PLAZA, comme demandé par le gérant de cette dernière.

Actuellement, les tarifs sont les suivants :

- Salle (sol et vitres) + sanitaires : 25 €
- Cuisine (sol et vitres et matériel inox) : 25 €
- Nettoyage global salle + cuisine : 40 €

Il soumet les tarifs suivants à l'approbation de l'assemblée :

- Salle (sol et vitres) + sanitaires : 25 €
- Cuisine (sol et vitres et matériel inox) : 35 €
- Nettoyage global salle + cuisine : 50 €

Il dépose le projet de convention modifié en ce sens sur la table et demande au Conseil Municipal son avis.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications et en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** de modifier l'article 4 de la convention de mise à disposition de la Maison Pour Tous dans sa partie relative aux tarifs appliqués pour le ménage réalisé par l'entreprise PLAZA.
- **FIXE** les tarifs suivants :
 - Salle (sol et vitres) + sanitaires : 25 €
 - Cuisine (sol et vitres et matériel inox) : 35 €
 - Nettoyage global salle + cuisine : 50 €

Membres en exercice : 9

Membres présents : 8 Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Transmission en préfecture : 12 juin 2025

Publication : 3 juillet 2025

2 – Questions diverses :

- Il serait bien de prévoir la rénovation de la cabine téléphonique afin de la transformer en « *boite à livres* ». Julie DUBOURDIEU et Joël OFFICIALDEGUY se proposent bénévolement pour cette rénovation. L'emplacement reste à confirmer mais pourrait être envisagé à côté du conteneur « *le relais* » à Boast.
- L'installation de poubelles dans les abris bus devient nécessaire. Il faudra prendre contact avec CITEO pour une éventuelle prise en charge.
- Il conviendra de faire livrer deux bacs de tri, un vert et un jaune au local de Lube pour les besoins de l'association croix rouge intervenant dans le cadre d'une mission sociale. Joël OFFICIALDEGUY se charge de contacter le SIECTOM.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 2025-13 à 2025-16

N° Délibération	Titre
2025-13	Démission 1 ^{er} adjoint – Suppression ou maintien du poste d'adjoint vacant
2025-14	Adhésion de la Commune de Monassut-Audiracq au SIVU Voirie du canton de Lembeye
2025-15	Travaux d'extension de la Maison Pour Tous – Avenants – N°1/ Lot n°2 Charpente Couverture et N°1 / Lot n°9 Plomberie Sanitaire ECS
2025-16	Mise à disposition de la Maison Pour Tous – Modification de la convention

Séance levée à

Le Maire,
Pascal BOURGUINAT

Le secrétaire,
François MILET